

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 94 du 1 décembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 10

CIRCULAIRE N° 555044/ARM/RH-AT/SDEP/BPRH

fixant le nombre de places offertes au diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur du 1er degré en 2024.

Du 17 novembre 2023

CIRCULAIRE N° 555044/ARM/RH-AT/SDEP/BPRH fixant le nombre de places offertes au diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur du 1er degré en 2024.

Du 17 novembre 2023

N O R A R M T 2 3 0 2 5 7 1 C

Référence(s) :

- ↳ [Circulaire N° 13013/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 20 avril 2023 relative au diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de l'armée de terre.](#)

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Circulaire N° 555044/ARM/RH-AT/SDEP/BPRH du 21 novembre 2022 relative aux places offertes au diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur du 1er degré en 2023.](#)

Référence de publication :

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire fixe, pour 2024, le nombre de places offertes aux officiers de l'armée de terre, pour chacune des différentes voies d'accès au diplôme technique (DT) de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré (EMS 1).

Ces voies sont au nombre de deux :

- concours sur épreuves ;
- concours sur titres.

2. PLACES OFFERTES AU DIPLOME TECHNIQUE.

Le nombre des places offertes en 2024 aux concours du diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST) de l'armée de terre, permettant une entrée en scolarité à partir de 2025 est défini par option dans le tableau ci-dessous :

OPTIONS.	CONCOURS SUR TITRES.	CONCOURS SUR EPREUVES.
Sciences humaines (SH).	16	27
Sciences de l'ingénieur (SI).	25	28
Emploi des forces (EMP).	6	7

Pour satisfaire aux besoins de gestion de l'armée de terre en qualité et en quantité, en fonction du niveau des candidats, le président de la commission d'admission à la formation du diplôme technique pourra proposer au général directeur des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) de reporter, en totalité ou de manière alternative, des places d'une option à une autre ou d'une voie d'accès à une autre en utilisant à cet effet les listes complémentaires.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire N° 555044/DEF/RH-AT/SDEP/BPRH du 21 novembre 2022 relative aux places offertes au diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré en 2023 est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Marc CONRUYT.